

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUILTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N° 1 (dans l'Ordre du jour)

Référence : DEL-2021-36

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

■ **Introduction**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire. En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2021 seront donc structurées autour de 2 rapports de la manière suivante :

Un rapport sur les orientations financières reprenant :

- I. Contexte et stratégie financière**
- II. Eléments pluriannuels 2021-2023 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement**
 1. Une prospective financière 2021-2023 encourageante malgré la crise
 2. Plan pluriannuel d'investissement 2021-2023
- III. Principales orientations du projet de BP 2021**
 1. Fonctionnement : la maîtrise des dépenses permet de maintenir une capacité d'autofinancement élevée
 2. Investissement : le début de la mise en œuvre des engagements du mandat
- IV. Informations sur la structure et la gestion de la dette**

Un rapport annexe dédié aux ressources humaines comprenant :

1. Les orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines
2. Un point sur la structure des effectifs et les dynamiques professionnelles
3. Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

I- Contexte et stratégie financière associée

Le rapport vous propose une présentation des tendances à trois ans des grands équilibres budgétaires et les principales hypothèses retenues pour la construction du projet de BP 2021. Bien évidemment, le caractère totalement inédit de l'ampleur de la crise sanitaire et ses effets doit nous rendre prudents sur les chiffres présentés pour les années 2022 et 2023.

Pour mémoire, cette crise a d'ores et déjà généré une charge nette d'environ 5 M€ sur 2020 pour les finances de la Ville. Le détail de ces impacts a été rassemblé au travers du budget supplémentaire 2020 et s'est traduit soit par des pertes de recettes soit par des mesures d'urgence pour lutter contre l'épidémie et ses multiples conséquences.

Dans ce contexte sanitaire, économique et social si incertain, **la définition d'une stratégie financière pour les 5 ans à venir apparaît comme indispensable** pour donner de la visibilité à nos concitoyens, nos partenaires et les entreprises de notre Ville.

Même si cette stratégie sera nécessairement adaptée en fonction des événements à venir, ses principales lignes directrices doivent permettre de garantir les grands équilibres budgétaires (niveau d'épargne brute, capacité de désendettement...) tout en conservant une forte volonté de protéger nos concitoyens les plus fragiles et d'accompagner la relance de l'économie notamment avec les chantiers prioritaires de ce mandat (*culture, renouvellement urbain et transition écologique*).

Cette ambition pourra s'appuyer sur la bonne situation financière actuelle de la Ville découlant de la gestion du précédent mandat (*aucune augmentation des taux de fiscalité, épargne brute proche des 35 M€, capacité de désendettement de 4,3 années au dernier CA connu, plus de 400 M€ d'investissements...*).

Notre stratégie financière s'appuiera donc sur 3 grands piliers indispensables pour garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme :

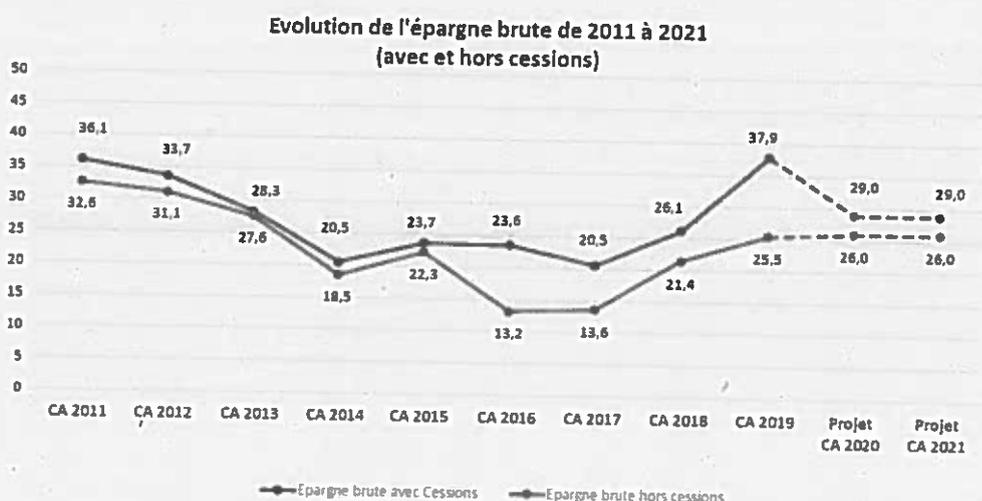
- **Ne pas augmenter les impôts,**
- **Diminuer la dette tout en conservant un niveau d'investissement important pour financer nos trois priorités (culture, renouvellement urbain et transition écologique),**
- **Préserver une épargne brute d'au moins 25 M€ et une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.**

Afin de rendre plus concrets ces éléments, ces 3 items de stratégie financière vont être examinés de manière rétrospective puis projetés en fonction du projet de mandat sur la période 2021-2023.

1- Préserver l'épargne sans augmenter les impôts avec un niveau plancher de 25 M€ sur le mandat:

Les mesures financières correctrices engagées au cours du précédent mandat ont porté leurs fruits et permis d'enrayer la chute continue des niveaux d'épargne constatée jusqu'en 2014 puis de les stabiliser (dans un contexte de réduction de la DGF imposée par l'Etat entre 2014 et 2017). Après des années 2016 et 2017 marquées par des opérations exceptionnelles (notamment avec le passage en Communauté Urbaine), l'exercice 2019 a abouti au plus haut niveau d'épargne brute constaté depuis 2010.

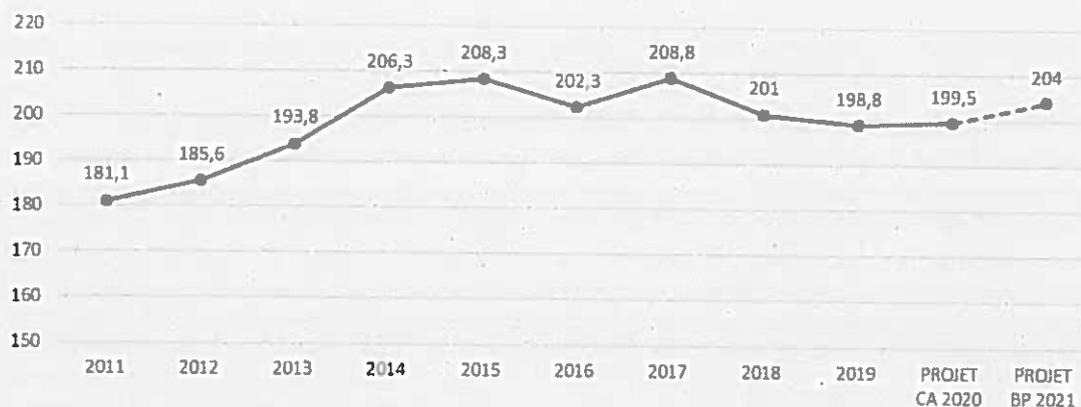
Comme pour l'ensemble des « grandes » collectivités (cf second fascicule du rapport annuel 2020 de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales) et sur la base d'un premier projet de CA 2020, une baisse de notre épargne brute devrait être constatée en juin prochain. Cette baisse reflète à la fois les effets de la crise et un niveau de recettes de cession 2020 moins important qu'en 2019. Ces 29 M€ sont néanmoins un niveau solide pour la suite du mandat notamment pour garantir un fort autofinancement de nos investissements et ils reposent en particulier sur une épargne brute hors cession qui progresse malgré la crise.



Méthodologie : le projet de CA 2020 est basé notamment sur les niveaux habituels de consommation des crédits du BP et des DM 2020. Pour mémoire, le niveau d'épargne brute présenté sur le graphique intègre les recettes de cessions (recettes prévues en investissement au Budget Primitif et constatées en fonctionnement au Compte Administratif)

Dans un contexte de fortes contraintes sur nos recettes, nous avons fait en sorte de surmonter cette difficulté en grande partie grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

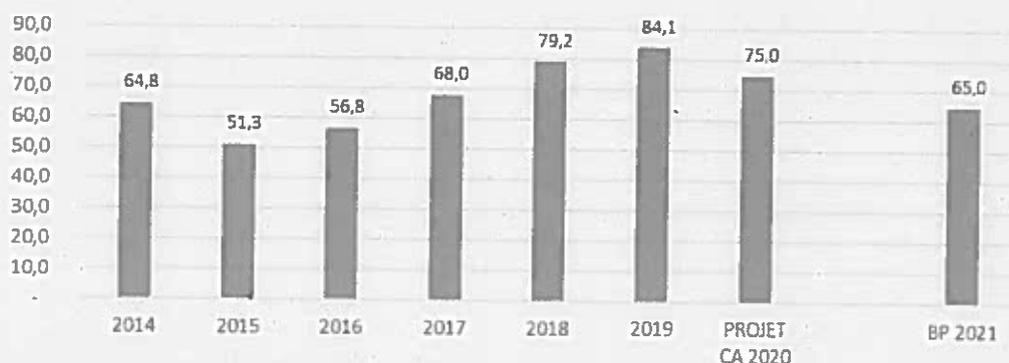
Une illustration de ces résultats est le suivi de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2011-2021 :



Méthodologie : le projet de CA 2020 est basé notamment sur les niveaux habituels de consommation des crédits du BP et des DM 2020

2- Soutenir un niveau d'investissement important pour dynamiser notre territoire

Evolution des dépenses d'investissement depuis 2014 en M€
(Hors dette et sans autres retraitements)



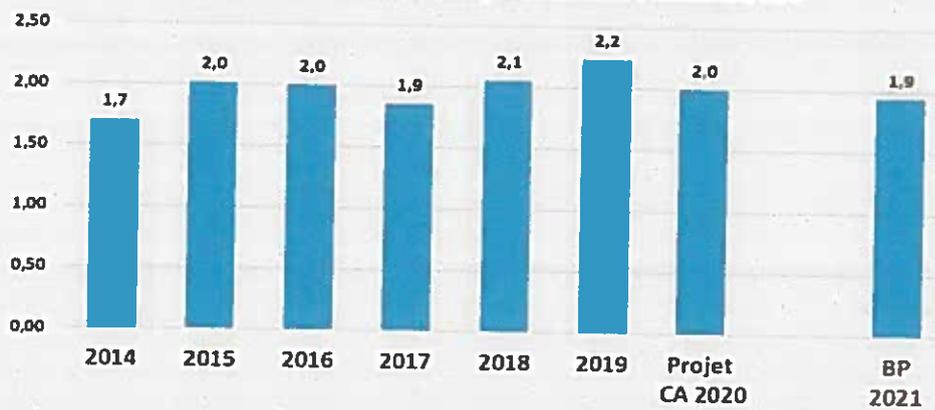
Le niveau des investissements portés durant le précédent mandat a été exceptionnel (*près de 415 M€ pour la Ville entre 2015 et 2020*). Le volume d'investissements pour la période 2021-2026 devrait plutôt se rapprocher de 300/350 M€ hors événements exceptionnels. Ce niveau reste toutefois élevé pour une collectivité de notre taille et permet de garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme.

3- Financer nos investissements par des ressources propres et diminuer la dette

Les investissements réalisés durant le précédent mandat ont été majoritairement financés par des ressources propres à plus de 80%. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt a également été un levier notamment en cette période de taux historiquement bas.

Pour mémoire, le graphique suivant illustre l'effet très relatif de l'augmentation de l'encours sur les frais financiers payés sur la période 2014-2021 :

Intérêts de la dette sur la période 2014-2021 en M€



Ce mode de financement est bien sûr maîtrisé afin que l'encours de la ville reste dans la moyenne basse des villes de sa strate (autour des 1 000 € / hbt) et nous permet de profiter de conditions avantageuses sur le long terme en matière de taux d'intérêt.

Par ailleurs et conformément à nos engagements pour ce nouveau mandat, un désendettement de 2 M€ est projeté en 2021 après 1,1 M€ en 2020

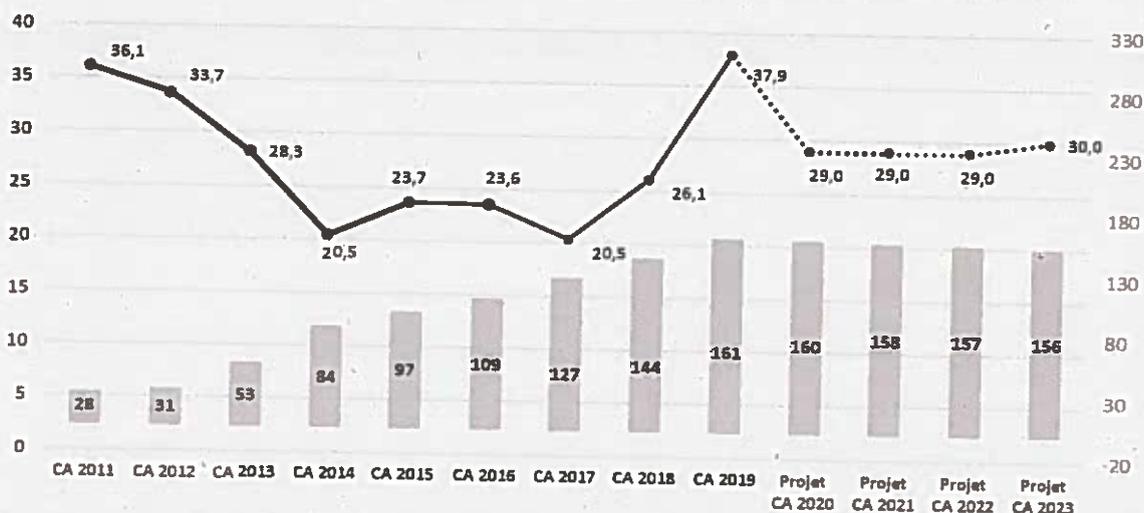
II- Eléments pluriannuels 2021-2023 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

■ Une prospective financière 2021-2023 solide malgré le contexte

L'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses réalistes :

- ✓ Evolution des dépenses RH : égale à 1,2 % pour 2021 et 1 % pour 2022 et 2023,
- ✓ Autres frais de fonctionnement : + 1,8 % pour 2021 et 0,5 % pour 2022 et 2023,
- ✓ Stabilité des dotations, pas d'augmentation d'impôts, remontée progressive des produits du domaine,
- ✓ 50 M€ en moyenne de dépenses nettes d'investissement sur le budget principal sur 2021-2023.

Evolution de l'épargne brute et de l'encours de dette de 2011 à 2023



NB : Pour mémoire, le niveau d'épargne brute présenté sur le graphique intègre les recettes de cessions (recettes prévues en investissement au Budget Primitif et constatées en fonctionnement au Compte Administratif)

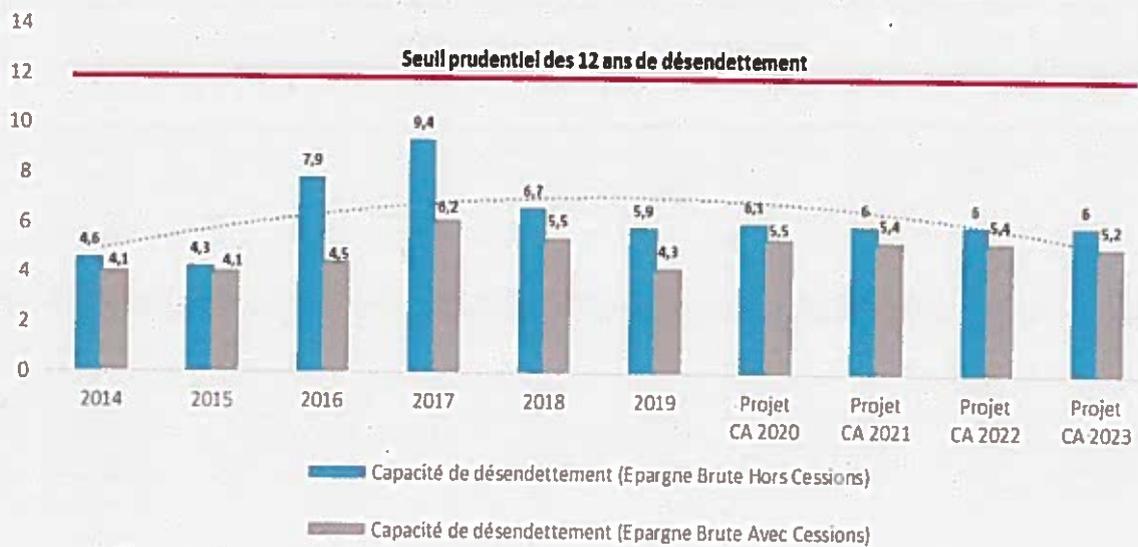
Les principaux enseignements à fin 2023 de cette étude prospective permettent d'envisager les niveaux d'épargne et d'endettement suivants sur les 3 prochaines années :

1. Une épargne brute « plancher » à 29 M€ en 2020 et qui sera maintenue puis augmentée,
2. Un programme d'investissement (maximum de 350 M€ de dépenses brutes) en cohérence avec les capacités financières de la collectivité. Cette projection permet également :
 - ✓ de désendetter d'au moins 5 M€ la collectivité sur la période 2020-2023, malgré la crise sanitaire qui a déjà coûté à la Ville 5 M€,
 - ✓ de maintenir la Ville dans la moyenne basse des collectivités de sa strate en matière de dette par habitant (moyenne 2019 de la strate : 1 093 € par habitant / Ville d'Angers à fin 2023 : 1 003 € par habitant).

A titre de synthèse, vous trouverez ci-après une projection de la capacité de désendettement de la collectivité à fin 2023. La capacité de désendettement est un ratio stratégique pour obtenir des financements de qualité. Elle exprime le nombre d'années nécessaire au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (*recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement*).

Ces éléments confirment la bonne santé financière de la collectivité avec un écart important entre le seuil prudentiel de 12 ans (*fixé par l'Etat*) et la situation de la collectivité à moyen terme.

Evolution de la capacité de désendettement
Selon méthodologie retenue (avec ou hors cessions) en années



■ Plan pluriannuel d'investissement 2021-2023

Notre Plan Pluriannuel d'Investissement (*PPI*) 2021-2023 décline notre volonté de maintenir un niveau d'investissement adapté sans pour autant aller au-delà de nos capacités financières. Les deux tableaux ci-dessous présentent par politique sectorielle et par opération les principaux engagements financiers à venir pour notre collectivité.

Présentation par politique sectorielle

POLITIQUE SECTORIELLE	PROJET BP 2021	2022	2023	Total 2021 - 2023
Urbanisme, Logement, aménagement urbain	6 535 488	18 756 166	18 003 000	43 274 654
Espaces Publics et Voirie	13 979 800	12 562 500	12 462 300	38 804 400
Actions culturelles patrimoine	2 963 900	10 987 000	18 867 000	32 817 900
Renouvellement Urbain	11 012 000	11 394 000	7 736 000	30 142 000
Sports et activité de loisirs	6 377 000	14 907 000	8 697 000	29 981 000
Education Enfance	4 544 700	9 479 700	4 914 700	18 939 100
Citoyenneté et vie des quartiers	3 355 000	6 110 000	3 226 000	12 691 000
Territoire intelligent	3 690 000	2 574 000	1 950 000	8 214 000
Parcs et Jardins	2 256 000	2 556 000	2 556 000	7 348 000
Déplacements	1 600 000	1 664 500	1 664 500	4 929 000
Développement Economique et Tourisme	1 000 000	595 000	495 000	2 090 000
Autres politiques publiques	557 300	347 300	347 300	1 251 900
Sous Total hors dette et gestion déléguée de la Voirie	57 851 188	91 712 966	80 918 800	230 482 954
Gestion déléguée de la voirie	7 171 400			7 171 400
Total général Hors dette	65 022 588	91 712 966	80 918 800	237 654 354
Recettes affectées (Subventions et autres)	17 000 000	28 000 000	22 000 000	67 000 000
Total général moins recettes affectées	48 022 588	63 712 966	58 918 800	170 654 354

Présentation des principales opérations (représentant environ 80 % du PPI pour 2021-2023)

Opérations	PROJET BP 2021	2022	2023	Total 2021 -2023
Renouvellement Urbain (Gymnase de l'Europe / Groupe Scolaire P&M Curie / Pôle Educatif Haarlem / Autres)	11 012	11 374	7 756	30 142
Angers Rives Vivantes	000	000	000	000
Nouvelle SMAC - Scène Musique Actuelle (Chabada 2)	2 500	14 449	9 150	26 099
Gymnase du Haras (Requalification Patinoire)	000	000	000	000
Territoire intelligent	50	6 000	9 000	15 050
Hauts de Saint Aubin - Maison de quartier	4 000	4 200	500	8 700
Hauts de Saint Aubin - Groupe Scolaire Gérard Philippe	000	000	000	000
Actions spécifiques sur le végétal	3 690	2 574	1 950	8 214
Plan Vêto	000	000	000	000
ZAC - Cours Saint Laud / Roseraie / Verneau	1 000	4 400	1 818	7 216
Acquisition de terrains	000	000	000	000
Muséum	300	3 900	2 135	6 335
Médiathèque Toussaint	1 323	2 306	2 208	5 835
Budget Participatif	000	000	000	000
Patrimoine remarquable	1 500	1 500	1 500	4 500
Hauts de Saint Aubin - Accueil de loisirs	000	000	000	000
Edifices Culturels	1 401	2 037	803	4 241
Subvention ALREST - Cuisine centrale	000	166	000	166
Groupe Scolaire Dacier	488	1 500	1 500	3 936
Autres stades (Arceau, Baraterie, Bertin, Frémur, Kopa, Lac de Maine, Nauleau, Grande Chaussée ...)	000	000	000	000
Maison de Quartier les 3 Mâts	30	380	3 000	3 410
Coeur de Maine - Centre Maine	000	000	000	000
Plan d'urgence	1 000	1 000	1 000	3 000
Informatisation des écoles	000	000	000	000
Cimetière - Locaux	360	1 200	1 200	2 760
Théâtres	000	000	000	000
Parc des expositions	1 000	1 750		2 750
	000	000	650	1 950
	000	000	000	000
	640	960		1 600
	000	000	000	000
	600	890		1 490
	000	000	000	000
	880	200	200	1 280
	000	000	000	000
	1 000			1 000
	000	000	000	000
	953			953
	000	000	000	000
	300	300	300	900
	000	000	000	000
	250	300	300	850
	000	000	000	000
	300	200	200	700
	000	000	000	000
	349	150	150	649
	200	000	000	200
	440			440
	000			000
Sous Total	36 464	62 520	48 316	147 300
	688	166	000	854
Entretien et réparation des bâtiments	9 193	8 520	8 070	25 783
Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales	500	000	000	500
Acquisition de véhicules	7 171			7 171
Refacturations DSIN	400			400
Dépenses Imprévues	1 450	1 350	1 350	4 150
	000	000	000	000
	1 248	1 250	1 250	3 748
	500	000	000	500
	000			000
	1 497			1 497
	000			000
Total général des opérations présentées	57 025	73 640	58 986	189 651
	088	166	000	254
Total général du PPI hors dette	65 022	91 712	80 918	237 654
	588	966	800	354

Recettes affectées (Subventions et autres)	17 000	28 000	22 000	67 000
	000	000	000	000

Total général du PPI moins recettes affectées	48 022	63 712	58 918	170 654
	588	966	800	354

Ces perspectives financières donnent une tendance et anticipent sur des montants 2022 et 2023 qui seront évidemment à actualiser en fonction de l'évolution de la crise (A noter : cf partie prospective pour les modalités de financement de ce PPI).

III- Principales orientations du projet de BP 2021

■ Les principales projections 2021 conformes à notre stratégie

Cinq traits marquants caractérisent ce projet de budget 2021 :

- Malgré la crise, une stabilité des recettes de fonctionnement sans augmentation des taux de fiscalité,
- Une légère hausse des dépenses de fonctionnement (+ 1,2 %) de BP à BP principalement liée aux effets de la crise sanitaire (*achat de masques, gel et autres*),
- Une épargne brute et une épargne nette équivalente à celle du BP 2020 hors recette exceptionnelle 2020 (*résultat de 2,1 M€ prévu au BP 2020 pour la dissolution de l'EPARC*),
- Un niveau d'investissement projeté à 65 M€ dont 1,5 M€ de dépenses imprévues,
- Un emprunt d'équilibre de 11,4 M€ équivalent au remboursement en capital de la dette. Conformément à notre stratégie de désendettement, nous envisageons de diminuer ce montant au moment du BS

Fonctionnement

RECETTES					DEPENSES				
	BP 2020	Projet 2020Ecart / 2021% BP 2021				BP 2020	Projet 2020Ecart / 2021 BP 2021		
Impôts et taxes	126 040	127 058	1 018	0,8%	Personnel (chap 012)	115 467	116 813	1 346	1,2%
<i>Dont produit fiscal</i>	102 053	102 925	872	0,9%	Subventions et participations	40 670	40 958	288	0,7%
Dotations, subventions et participations	69 456	70 313	857	1,2%	Autres dépenses	45 436	46 266	830	1,8%
Autres recettes	32 667	30 851	-1 816	-5,6%	Sous total dépenses de fonctionnement	201 573	204 037	2 464	1,2%
					Epargne de gestion	26 590	24 185	-2 405	-9,0%
					<i>Intérêts (hors ICNE)</i>	<i>2 252</i>	<i>1 945</i>	<i>-307</i>	<i>-13,6%</i>
					Epargne brute	24 338	22 240	-2 098	-8,6%
					Remboursement du capital de la dette	11 041	11 408	367	3,3%
Total recettes de fonctionnement	228 163	228 222	59	0,0%	Epargne nette	13 297	10 832	-2 465	-18,5%

Investissement

FINANCEMENT				
Projet	BP 2020	2020Ecart / 2021	%	
BP 2021				
Epargne Nette	13 297	10 832	-2 465	-18,5%
Autres Recettes	35 707	32 783	-2 924	-8,2%
Emprunt	11 041	11 408	367	3,3%
Reprise anticipée du résultat 2020	10 416	10 000	-416	-4,0%
Total	70 461	65 023	-5 438	-7,7%

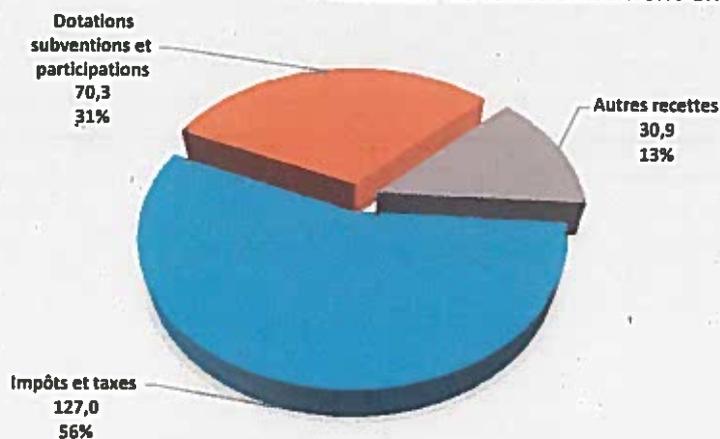
DEPENSES				
Projet	BP 2020	2020Ecart / 2021	%	
BP 2021				
Dépenses et subventions d'équipement	70 461	65 023	-5 438	-7,7%
Total	70 461	65 023	-5 438	-7,7%

■ Structure et évolution des recettes de fonctionnement :

Le niveau des recettes de fonctionnement 2021 est équivalent à celui du BP 2020. Ces recettes se décomposent comme suit :

	BP 2020	BP 2021	% BP 2021 / BP 2020
Impôts et taxes	126,0	127,0	0,8%
* Dont Produit Fiscal	102,1	102,9	0,9%
Dotations subventions et participations	69,5	70,3	1,2%
Autres recettes	32,7	30,9	-5,6%
Total	228,2	228,2	0,0%

Recettes de fonctionnement en M€



IMPOTS ET TAXES

□ **Produit fiscal :**

Nos estimations sur la fiscalité sont construites sur une **progression faible des bases fiscales notifiées en 2020 (hors rôles supplémentaires) de + 0,5%**, correspondant à l'évolution physique moyenne des bases de taxe foncière sur les 6 dernières années. Avec la crise sanitaire et économique actuelle, la revalorisation nominale des bases fiscales 2021 basée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) de novembre 2020 s'établit à + 0,2 %.

A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient les **102,9 M€ pour ce projet de BP 2021.**

Pour mémoire, la loi de finances pour 2018 puis la loi de finances pour 2020 ont prévu la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Cette suppression est effective dès 2020 pour 80% des contribuables, sous condition de revenus. A compter de 2021, la THRP des 20% de contribuables restants est désormais un impôt national.

Pour compenser la perte de ce produit fiscal, la Ville d'Angers se voit transférer en 2021 le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par le Département en 2020, ainsi que le taux départemental (21,26%) qui viendra s'additionner au taux communal (32,98%), soit 54,24%. Le produit de TFPB départemental ne permettant pas de compenser totalement la collectivité un coefficient correcteur s'appliquera chaque année au produit de la TFPB perçu par la Ville d'Angers. La valeur définitive de ce coefficient correcteur sera déterminée courant 2021.

- **Attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire**

Le montant de l'attribution de compensation versée par Angers Loire Métropole (*fixé à 5,3 M€ par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*) n'est pas modifié pour ce projet de BP 2021. De manière identique, la projection de Dotation de Solidarité Communautaire est stable à 6 M€ par rapport au BP 2020.

- **Autres impôts et taxes**

Les autres impôts et taxes (*taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement...*) représentent 24 M€ de produits et sont anticipés en 2021 avec une quasi stabilité par rapport au BP 2020 compte tenu du contexte économique actuel.

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

Ce poste budgétaire est en progression de + 1,2% par rapport aux prévisions de l'an passé. Les hypothèses d'évolution reposent sur deux éléments majeurs : la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (après plusieurs années de fortes baisses) et une progression des encaissements de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) en 2021 (+1,3 M€).

Pour mémoire, la DGF, principale dotation des collectivités locales, a été depuis 2013 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. Même si la loi de Finances pour 2021 ne prévoit pas une nouvelle augmentation de cette contribution, la baisse cumulée de 21 M€ entre 2014 et 2017 continue de peser sur notre DGF 2020. Sans la hausse de la DSU, la baisse cumulée aurait été de 65 M€.

LES AUTRES RECETTES :

Cette rubrique est composée de produits divers (*recettes d'exploitation, recettes exceptionnelles, produits financiers, produits de mutualisation...*). Ce poste budgétaire diminue de - 5,6 % et de 1,8 M€ essentiellement du fait d'une forte baisse des recettes exceptionnelles en 2021 (*recette de 2,1 M€ liées à la reprise des résultats de l'EPARC dans les prévisions du BP 2020*). Hors recettes exceptionnelles ce poste est en progression de 1 %.

Pour les autres recettes, il est projeté globalement une stabilité de BP à BP.

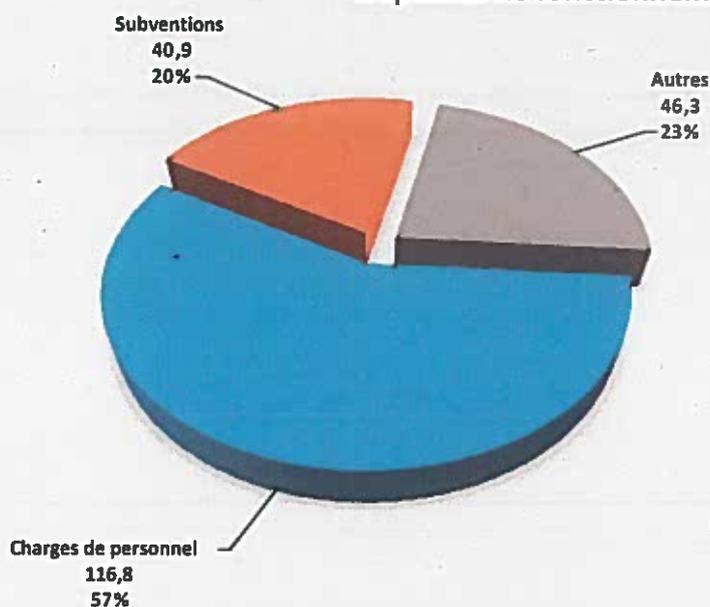
■ **Structure et évolution des dépenses de fonctionnement**

Pour mémoire, il peut d'ores et déjà être noté que le dispositif contractuel de maîtrise des dépenses du budget principal sur la période 2018-2020 prévu par la loi de programmation des finances publiques (*suspendu en 2020 avec la crise sanitaire*) ne sera pas reconduit en 2021. L'objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement avait été fixé par l'Etat à 1,2 % par an par rapport à une base 2017.

Pour 2021, les crédits de fonctionnement (*hors intérêts de la dette*) affichent une légère hausse de + 1,2 % par rapport au BP 2020. Leurs évolutions par type de dépenses sont synthétisées de la manière suivante :

	BP 2020	Projet BP 2021	% BP 2021 / BP 2020
Charges de personnel	115,5	116,8	1,2%
Subventions	40,7	40,9	0,7%
Autres	45,4	46,3	1,8%
Total	201,6	204,0	1,2%

Dépenses de fonctionnement en M€



LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES ET DE GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Depuis le début du mandat, la politique des Ressources Humaines mise en œuvre a permis de maîtriser les dépenses de personnel. Entre 2014 et 2020, le chapitre 012 a évolué de + 3,3 % soit + 0,5 % par an.

En 2020, les dépenses de personnel évoluent de + 0,4% par rapport au CA 2019 (base CA 2020 estimé) notamment du fait de la prime exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire (+ 0.3 % soit 0,3 M€).

Pour 2021, l'évolution du chapitre 012 "charges de personnel" restera maîtrisée : + 1,2% par rapport au BP 2020.

La politique Ressources Humaines se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux les accompagner, les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des Angevins. Il s'agit de rechercher en permanence, la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre, et les effectifs et compétences nécessaires.

Pour accompagner ces mutations, la politique RH se construit autour d'axes forts que sont :

- La maîtrise de la masse salariale par la recherche d'une plus grande efficacité des organisations
- La mutualisation sous différentes formes des prestations, des services, et des moyens
- La construction collaborative d'un projet managérial mobilisateur
- L'appui aux managers et aux agents dans la conduite des projets de transformation des prestations et des organisations
- La priorité donnée à la mobilité interne
- L'accompagnement des parcours professionnels par le développement de dispositifs innovants
- Le développement des compétences et l'accompagnement du changement
- L'appui à la conception d'environnement et de conditions de travail de qualité préservant la santé des agents
- Un dialogue social dynamique et régulier

En complément de ce rapport principal, il vous est proposé d'enrichir ces éléments en consultant le rapport annexe dédié aux ressources humaines.

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET LES PARTICIPATIONS :

Les subventions et participations de fonctionnement progressent de + 0,7 % passant de 40,7 M€ à 41 M€. Cette évolution globale se décompose de la manière suivante :

- Une augmentation des crédits inscrits pour la subvention au CCAS de 200 K€ qui passe ainsi à 12,7 M€,
- Une progression des subventions et participations versées aux associations et autres structures de 100 K€,



LES AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT :

Les autres frais de fonctionnement représentant 46,3 M€ et sont projetés avec une hausse de BP à BP de 0,8 M€ (+ 1,8 %). Les principales hypothèses retenues par chapitre budgétaire sont les suivantes :

- Pour le chapitre 011 « charges à caractère générale » (*fluides, maintenance, nettoyage des locaux...*), il représente 41,7 M€ (*soit 90% de cette rubrique*). Ce chapitre augmente de +0,3 M€ (*soit + 0,6 % de BP à BP*). Cette évolution s'explique uniquement par les frais supplémentaires engendrés par la Covid 19 (+ 0,4 M€ pour l'achat de masques, gel et autres). Le reste des dépenses des services est maîtrisé. Cela traduit la recherche permanente d'économies et reflète aussi l'efficacité de notre plan stratégique immobilier.
- Pour les autres chapitres représentant 4,6 M€, une augmentation prévisionnelle de + 0,6 M€ est programmée. Cette hypothèse d'évolution repose sur deux événements exceptionnels :
 - la dissolution de l'EPARC qui entraîne une inscription de 400 K€ de dépenses exceptionnelles (Créances admises en non-valeur), dépenses couvertes par des recettes équivalentes,
 - la fin de SPA VITA qui entraîne un versement d'indemnités exceptionnelles.

■ Dépenses d'investissement

Le projet de budget pour 2021 prévoit des dépenses d'investissement de 63,5 M€. Ce programme d'investissement 2021 s'est construit sur la base des principales opérations suivantes :

Opérations	PROJET BP 2021
Renouvellement Urbain (Gymnase de l'Europe / Groupe Scolaire P&M Curie / Pôle Educatif Haarlem)	11 012 000
Gymnase du Haras (Requalification Patinoire)	4 000 000
Territoire Intelligent	3 690 000
Angers Rives Vivantes	2 500 000
Plan Vélo	1 500 000
ZAC - Cours Saint Laud / Roseraie / Verneau	1 401 000
Actions spécifiques sur le végétal	1 323 000
Budget Participatif	1 000 000
Hauts de Saint Aubin - Accueil de loisirs	1 000 000
Hauts de Saint Aubin - Maison de quartier	1 000 000
Maison de quartier les 3 Mâts	1 000 000
Coeur de Maine - Centre Maine	953 000
Acquisition de terrains	936 488
Autres stades (Arceau, Baraterie, Bertin, Frémur, Kopa, Lac de Maine, Nauleau, Grande Chaussée ...)	880 000
Edifices Culturels	650 000
Subvention ALREST - Cuisine Centrale	640 000
Groupe Scolaire Dacier	600 000
Parc des expositions	440 000
Patrimoine remarquable	360 000
Théâtres	349 200
Cimetière - Locaux	300 000
Hauts de Saint Aubin - Groupe Scolaire Gérard Philippe	300 000
Plan d'urgence	300 000
Informatisation des écoles publiques	250 000
Bibliothèque municipale	290 300
Sous Total	36 674 988
Entretien et réparation des bâtiments	9 193 500
Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales	7 171 400
Acquisition de véhicules	1 450 000
Moyens informatiques	1 248 500
Total général des opérations présentées	55 738 388
Total général du PPI hors dette et dépenses imprévues	63 565 588

Dépenses imprévues	1 457 000
--------------------	-----------

Total général du PPI hors dette	65 022 588
--	-------------------

% du Projet de BP Hors dette	86%
-------------------------------------	------------

■ Recettes d'investissement

Les principales hypothèses de construction retenues pour la partie recettes d'investissement peuvent se détailler de la manière suivante :

- L'épargne nette..... 10,8 M€ contre 13,3 M€ au BP 2020
- Les emprunts nouveaux 11,4 M€ contre 11 M€ au BP 2020
- Les autres recettes : 32,7 M€ contre 35,7 M€ au BP 2020
 - dont FCTVA : 6,7 M€ contre 6,2 M€ au BP 2020
 - dont subventions : 9,9 M€ contre 13,3 M€ au BP 2020
 - dont cessions : 7,3 M€ contre 3,3 M€ au BP 2020
- La reprise anticipée des résultats : 10 M€ contre 10,4 M€ au BP 2020

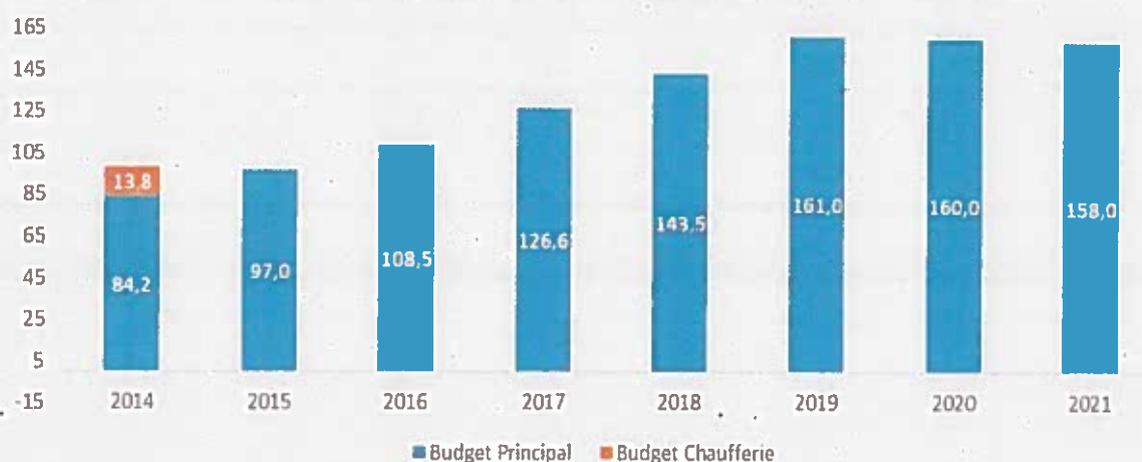
IV- Informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette

Dans la continuité des différentes présentations réalisées depuis le début de ce mandat, vous trouverez dans cette partie des éléments d'information relatifs :

- ✓ à la structure et à l'évolution de l'encours de la dette,
- ✓ aux actions 2020 menées pour optimiser ce poste budgétaire.

■ Evolution et structure de l'encours depuis 2014

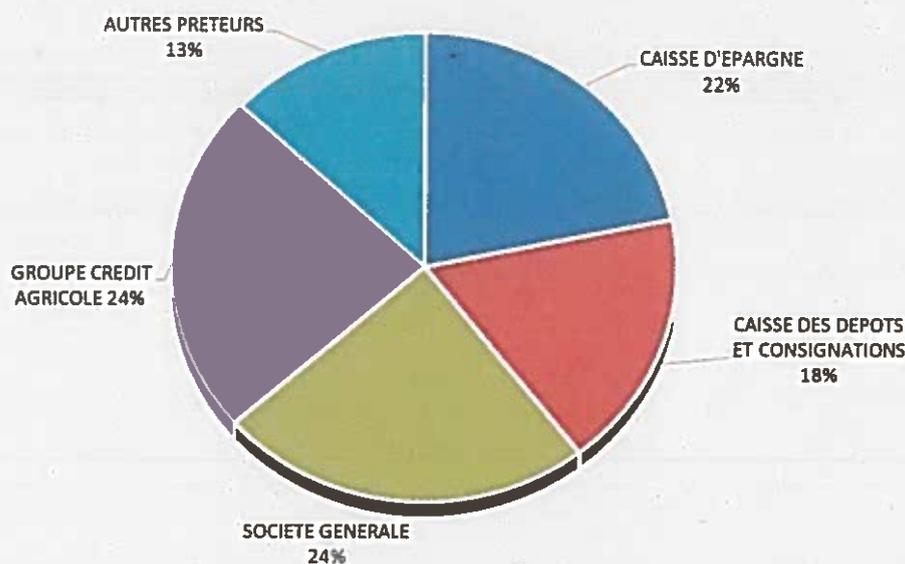
Encours de la dette 2014-2021 au 31/12/N



N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget Chauffage vers ALM au 1/09/2015

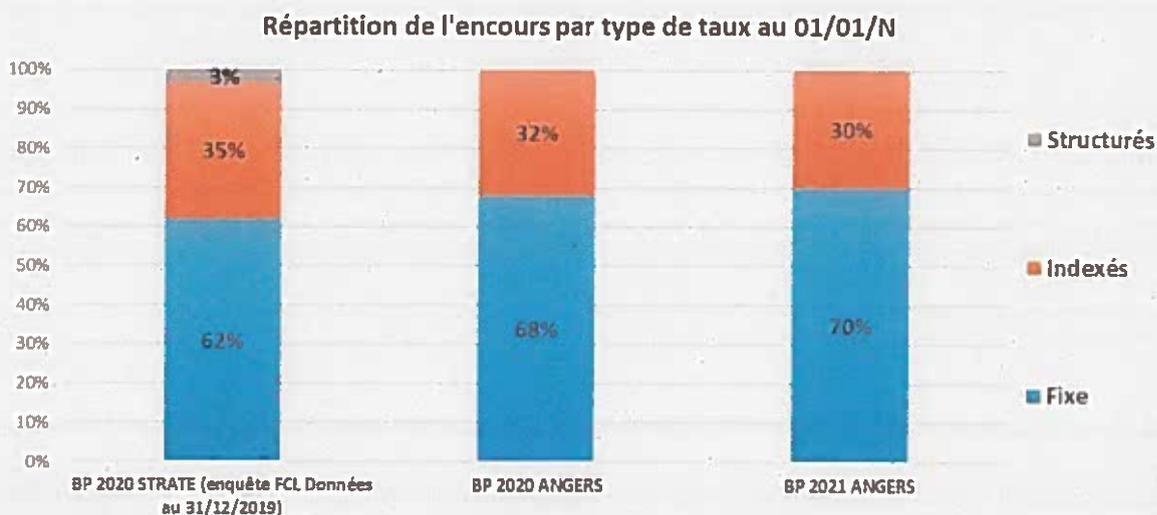
Concernant 2020, le désendettement du budget principal correspond au différentiel entre 9,7 M€ de nouveaux emprunts et 10,7 M€ de remboursement de capital.

■ Répartition de la dette par prêteur au 1er janvier 2021



La dette de la Ville est largement diversifiée auprès des principaux établissements bancaires. Au cours des consultations de l'exercice 2020, la répartition est assez équilibrée entre nos quatre principaux partenaires en volume que sont la Caisse d'Épargne, la Société Générale, le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et Consignations.

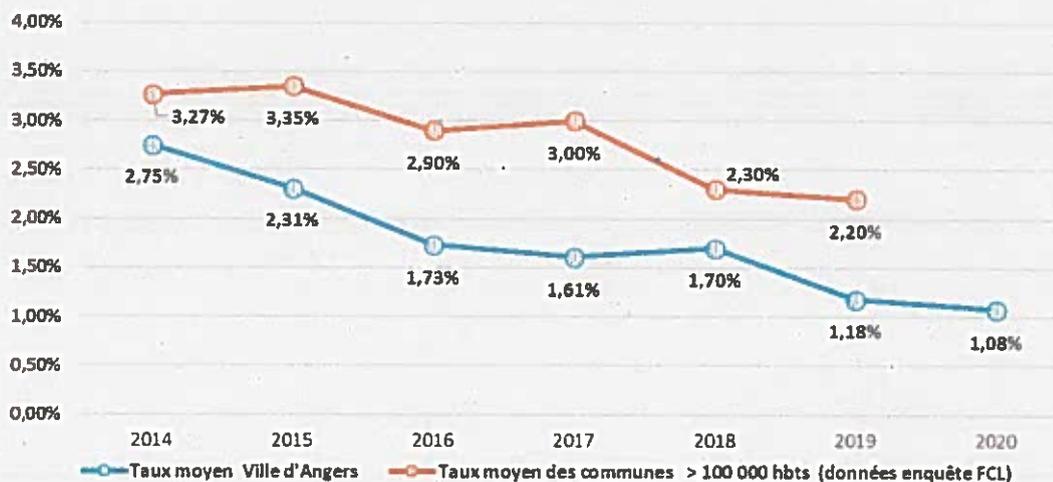
■ Répartition de la dette par type de taux au 1er janvier 2021



La dette de la ville est totalement sécurisée. Cette structure de dette, majoritairement composée de taux fixe (70%), a également le mérite de relativiser le risque d'une remontée des taux variables. Pour autant, la part des emprunts à taux indexé de 30% nous permet de financer à des taux très attractifs nos investissements.

Le coût de notre dette s'améliore nettement sur ces dernières années, notamment du fait d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Cet effet est amplifié par notre recherche systématique des meilleures conditions de prêts.

Evolution taux moyen d'emprunts 2014-2020



A noter que les données de la strate 2020 issues de l'enquête FCL ne sont pas connues à ce jour

Au final, cette stratégie nous permet d'avoir un niveau de taux moyen de 1,08%. Cette baisse supplémentaire de 8 % entre 2019 et 2020 et cumulée depuis 2018 de - 36 % est due à nos efforts présentés ci-après en matière de gestion active de la dette.

■ Une gestion active en 2020-2021 pour optimiser les frais financiers à venir

En complément des opérations de gestion de dette « courantes » (*suivi régulier des contrats de prêts en cours, règlement et vérification des mandats annuels, suivi des budgets annuels toutes collectivités confondus*), les actions de gestion active 2020-2021 pour la Ville se décomposent ainsi :

- **Négociations de conditions financières favorables pour les besoins 2020 et 2021**

Vous trouverez ci-après les caractéristiques des deux nouveaux emprunts mobilisés en 2020 pour 9.5 M€ au total et qui nous permettent d'atteindre le niveau de taux moyen évoqué précédemment :

- 7 M€ contractés auprès du CACIB (*Crédit Agricole*) en taux fixe sur 20 ans à 0,485 %,
- 0,678 M€ contractés auprès de la Caisse des Dépôts en taux fixe sur 20 ans à 0,55% ,
- 1,8 M€ contractés auprès d'Arkea en taux fixe sur 20 ans à 0,55 %,
- 4 M€ contractés auprès de la Banque Populaire en taux fixe sur 20 ans à 0,48 %, réservation de crédits 2021.

- **Opération de refinancement ou d'arbitrages d'index**

Pour l'exercice 2021, un emprunt « Aquavita » de la Caisse des Dépôts fait l'objet d'une étude pour un éventuel refinancement afin d'optimiser ses frais financiers futurs. L'estimation totale du gain net des frais (Indemnités de Renégociations ou autres) liés à cette opération s'élèverait autour d'1 M€ sur la durée de vie restante du prêt.

Budget annexe Boucle optique angevine

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2021 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

<i>Mouvements réels en k€</i>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51	106
Investissement	55	-
Total	106	106

Hors reprise de résultat

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,
Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
Vu les articles L 2312-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport annexe dédié aux Ressources Humaines

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2020.

Le Conseil Municipal délibère et prend acte.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

